

RCS : ANTIBES Code greffe : 0601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANTIBES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 00809 Numéro SIREN : 403 040 934 Nom ou dénomination : A.B.F.
--

Ce dépôt a été enregistré le 17/09/2019 sous le numéro de dépôt 7024

Greffe du tribunal de commerce d'ANTIBES



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 17/09/2019

Numéro de dépôt : 2019/7024

Déposant :

Nom/dénomination : A.B.F.

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 403 040 934

N° gestion : 2001 B 00809

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2019

Désignation de l'entreprise : Société A.B.F. SARL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 6 b avenue de Nice		06800 CAGNES SUR MER	
Durée de l'exercice précédent* 12		Néant ☐ *	
Numéro SIRET* 40304093400040			

		Exercice N clos le, N-1		N-1	
		13/11/2018		13/11/2017	
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net
		1	2	3	4
Capital souscrit non appelé (I)	AA				
Frais d'établissement *	AB		AC		
Frais de développement *	CX		CQ		
Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 500	AG	1 500	
Fonds commercial (I)	AH		AI		
Autres immobilisations incorporelles	AJ	24 000	AK	24 000	24 000
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
Terrains	AN		AO		
Constructions	AP	92 553	AQ	47 642	44 911
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	158 975	AS	111 503	47 472
Autres immobilisations corporelles	AT	92 445	AU	27 385	65 060
Immobilisations en cours	AV		AW		
Avances et acomptes	AX		AY		
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
Autres participations	CU		CV		
Créances rattachées à des participations	BB		BC		
Autres titres immobilisés	BD	1 085	BE	1 085	1 067
Prêts	BF		BG		
Autres immobilisations financières*	BH		BI		
TOTAL (II)	BJ	370 559	BK	188 031	182 528
Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
En cours de production de biens	BN		BO		
En cours de production de services	BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
Marchandises	BT		BU		
Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
Clients et comptes rattachés (3)*	BX	128 354	BY	7 714	120 640
Autres créances (3)	BZ	5 136	CA	5 136	4 508
Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	10 433	CE	2 541	7 892
Disponibilités	CF	327 430	CG		327 430
Charges constatées d'avance (3)*	CH	27 622	CI		27 622
TOTAL (III)	CJ	498 975	CK	10 255	488 720
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW				
Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
Ecart de conversion actif* (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	869 534	IA	198 286	671 248
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Chasse de réserve de propriété *		Stocks :		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Capital Group



CPM

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des Impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : <u>Société A.B.F. SARL</u>		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :10...367.....)	DA	10 367	10 367
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 037	1 037
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	310 000	260 000
	Report à nouveau	DH	11 526	10 886
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	39 155	50 640
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)		DL	372 084
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	22 982	34 928
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	1 816	3 219
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	2 514	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	19 874	46 370
	Dettes fiscales et sociales	DY	35 618	44 610
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	46	18 634
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	216 315	180 773
TOTAL (IV)		EC	299 164	328 535
Ecart de conversion passif *		(V)	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	671 248	661 464
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	288 501	305 636
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



CP

MB

1

Désignation de l'entreprise : Société A.B.E. SARL

Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue	FD		FE		FF	
		FG	483 311	FH	8 568	FI	570 826
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	483 311	FK	8 568	FL	570 826
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	9 525
	Autres produits (1) (11)					FQ	114
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					PR	501 518
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	297 213
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	20 939
	Salaires et traitements*					FY	78 099
	Charges sociales (10)					FZ	57 728
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations		- dotations aux amortissements*		GA	33 125
				- dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	558
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	463
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	488 124
						GG	13 393
						GH	
						GI	
						GJ	
						GK	
						GL	3 871
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GM	6 395
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GN	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GO	3 439
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GP	7 310
	Différences positives de change					GQ	761
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GR	635
	Total des produits financiers (V)					GS	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GT	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GU	1 396
	Différences négatives de change					GV	5 914
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GW	19 307
	Total des charges financières (VI)						62
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							13 019
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cécile Goussier



CPM

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>Société A.B.F. SARL</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA 21 914	1 776
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB 9 500	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD 31 414	1 776
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE 52	17
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF 882	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH 934	17
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI 30 480	1 759
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK 10 633	13 776
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL 540 242	591 100
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM 501 088	540 460
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN 39 155	50 640
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont {	HY	
		IG	
	(3) Dont {	HP 11 873	15 707
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	1 592
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2 37 869	38 225
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 9 068 obligatoires A9 28 801			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
PRODUITS EXCEP. SUR OP. GESTION			31 414
AMENDES ET PENALITES		934	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

RENVOIS

CB 11



CPM

⑤

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2019

Formulaire obligatoire (article 53
A du Code Général des Impôts)

Exemplaire à conserver par le déclarant

Designation de l'entreprise : Société A.B.F. SARL

Néant

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	1 167	D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	ICD	25 500	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	L9		KJ	92 553	KK	KL	
		Sur sol d'autrui	M1		KM		KN	KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	M2		KP		KQ	KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	M3	KS	152 248	KT		KU	6 727	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *		KV	41 595	KW		KX	1 170
		Matériel de transport *		KY	7 074	KZ		LA	43 850
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	7 382	LC		LD	1 042
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LI		
	Avances et acomptes		LK		LL		LM		
	TOTAL III	LN	300 852	LO		LP	52 789		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T		
		Autres participations	8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés		1P	1 067	1R		1S	18		
Prêts et autres immobilisations financières		1T		1U		1V			
TOTAL IV		LQ	1 067	LR		LS	18		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		OG	328 586	OH		OJ	52 807		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légitime * ou évaluation par mise en équivalence	
		par virement de poste à poste		par cessions à titre tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CO	1 167	DO		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	25 500	IX
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	92 553	MC
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MI		MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	158 975	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM		MN	42 765	MO
		Matériel de transport	IV		MP	7 074	MQ	43 850	MR
		Matériel de bureau et mobilier informatique	IW		MS	2 593	MT	5 830	MU
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF
	TOTAL III	IV		NG	9 667	NH	343 974	NI	343 974
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		OU		M7		OW
		Autres participations	IO		OX		OY		OZ
Autres titres immobilisés		11		2B		2C	1 085	2D	
Prêts et autres immobilisations financières		12		2E		2F		2G	
TOTAL IV		13		NJ		NK	1 085	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		OK	10 834	OL	370 559	OM	370

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



CPM

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 8

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Société A.B.F. SARL

Néant ☒

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société A.B.F. SARL

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY	1 167	EL		EM	1 167	EN	
Autres immobilisations incorporelles		PE	1 500	PF		PG		PH	1 500
TOTAL I									
TOTAL II									
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	43 566	PN	4 076	PO		PQ	47 642
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	93 308	QA	18 195	QB		QC	111 503
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	15 861	QE	3 293	QF		QG	19 154
	Matériel de transport	QH	5 416	QI	6 687	QJ	6 192	QK	5 911
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	4 039	QM	874	QN	2 593	QO	2 320
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	162 190	QV	33 125	QW	8 785	QX	186 531
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	164 857	ØP	33 125	ØQ	9 952	ØR	188 031

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
TOTAL I							
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL II							
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL IV							
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général des revalorisations (NP + NQ + NR)	NW						
			Total général des revalorisations (NS + NT + NU)	NY		Total général des revalorisations (NW - NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



CPM

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société A.B.F. SARL

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières(1)*	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	16 682	6V	9 525
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	1 780	6Z	7A
	TOTAL III	7B	18 462	7Z	10 255
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	18 462	7D	10 255
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	558	9 525
		- financières	UG	761	
		- exceptionnelles	UJ		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuille séparée selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

CB MB



CPM

ANNEXE DÉCLARATION 2056

Désignation de l'entreprise : Société A.B.F. SARL

31/12/2018

[illegible]

Désignation de l'entreprise : Société A.B.F. SARL		Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
			A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UM	
	Prêts (1) (2)	UP	UR	
	Autres immobilisations financières	UT	UV	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	9 249	
	Autres créances clients	UX	119 105	
	Créance représentative de titres / Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * antérieurement constitués *	UO	ZI	
	Personnel et comptes rattachés	UY		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	112	
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	4 556
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	338
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	
		Divers	VP	
	Groupe et associés (2)	VC		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	130	
	Charges constatées d'avance	VS	27 622	
	TOTAUX		VT	161 112
	REVENUS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF		
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
			A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	
			A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y		
Autres emprunts obligataires (1)		7Z		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	84	
	à plus de 1 an à l'origine	VH	22 898	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	19 874	
Personnel et comptes rattachés		8C	2 175	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	4 289	
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	29 154	
	Obligations cautionnées	VX		
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J		
Groupe et associés (2)		VI	1 816	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	46	
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZL		
Produits constatés d'avance		8L	216 315	
TOTAUX		VY	296 650	
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	11 974	
		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

Désignation de l'entreprise : Société A.B.F. SARL		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31/12/2020		
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés				
		de son conjoint				
		moins part déductible *		à réintégrer :		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	6 119
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG	1 124
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de l'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	
	Amendes et pénalités	WJ	52	Charges financières (art. 212 bis)*	XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL		Résultats bénéficiaires vus à l'article 209 B du CGI	L7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)				
		- imposées au taux de 0 %				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme				
		- Plus-values soumises au régime des fusions				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	
	Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (Art.209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						
					TOTAL I	57 083
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR)				
		- imposées au taux de 0 %				
		- imposées au taux de 19 %				
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				
		- imputées sur les déficits antérieurs				
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %				
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					
Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A		
Produit net des actions et parts d'intérêts :						
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						
Mesures d'incitation à l'investissement	Majoration d'amortissement *					
	Entreprises nouvelles (repère d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 septies	L2	
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6		Sociétés d'investissement immobiliers cotées (art. 208C)	K3	
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	
	Jaunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)					L5
Zone de reconstruction de la défense (art. 44 terdecies)					PA	
Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)					XC	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9		
					ZI	
Crédence dérogée par le report en arrière du déficit						
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						
TOTAL II						1 409
III. RÉSULTAT FISCAL						
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI	55 674	
		déficit (II moins I)				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	55 674	

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : Société A.B.F. SARL

31/12/2018

[illegible]

Désignation de l'entreprise : Société A.B.F. SARLNéant ☐ ***I. SUIVI DES DÉFICITS**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)

K4

Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)

K5

Déficits reportables (différence K4 - K5)

K6

Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)

YJ

Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)

YK

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTESMontant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées
sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI. dotations de l'exercice

ZT

3 132

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)

Détails de l'exercice

Reprises sur l'exercice

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles
pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *

ZV

ZW

Provisions pour risques et charges *

8X

8Y

8Z

9A

9B

9C

Provisions pour dépréciation *

9D

9E

9F

9G

9H

9J

Charges à payer

9K

9L

9M

9N

9P

9R

9S

9T

TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)

YN

YO

à reporter au tableau 2058-A :

↓
ligne W1↓
ligne WU**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : Société A.B.F. SARL										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	10 886	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
						- Autres réserves	ZD	50 000			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	50 640		Dividendes		ZE				
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZF				
	TOTAL I	OF	61 526		Report à nouveau		ZG	11 526			
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II		ZH	61 526	
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
Exercice N :											
Exercice N-1 :											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ			21 299			
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	37 074		34 653			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	177 539		198 496			
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	8 162		7 693			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV	341		315			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	74 095		86 752			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	297 213		327 908			
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	2 259		2 021			
- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			YZ	18 680		22 222				
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	20 939		24 243			
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	104 086		102 727			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	27 409		25 882			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2018)*				OB	23 491					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%		
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP									
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévue par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)										
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG						
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					RH						
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL			
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO			
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : Société A.B.F. SARL

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1 BMW CHASSIS E6003	7 074		6 192		882
	2 meuble bas cosy 2	653		653		
	3 ORDINATEUR 20/01/	1 340		1 340		
	4 19/07/2011 METRO	600		600		
	5 FRAIS ACQUISITION	1 167		1 167		
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				(10)			
(7)		(8)	(9)	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	(11)
I - Immobilisations *	1	9 500	8 618	8 618			
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déducti- bles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effective- ment utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins- values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))			8 618			
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))						
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (11)			(A)	(B) (ventilation par taux)	(C)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

17

CP

Désignation de l'entreprise : Société A.B.F. SARL

Néant ☒ Φ

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Société A.B.F. SARL

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ❶ ou 12,8 % ❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a soixies-0 bis du CGI) ❶ *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a soixies-0 du CGI) ❶ *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(article 33 A du code
général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : Société A.B.F. SARL

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice
①	②	donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	⑤

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

16

Désignation de l'entreprise : Société A.B.F. SARL		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2018		et clos le : 31/12/2018	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	1
dont apprentis		YF	
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	491 879	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	8 618	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	500 497	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	114	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	21 914	
TOTAL 2	OM	22 028	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)			
Achats	ON		
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	109 246	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	463	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	109 709	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	412 816	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).	SA	412 816	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	x	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	GX	500 497	Effectifs au sens de la CVAE * EY 0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	01/01/2018	GZ 31/12/2018
Date de cessation	HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET

4 0 3 0 4 0 9 3 4 0 0 0 4 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société A.B.F. SARL

ADRESSE (voie)

6 b avenue de Nice

Le Metropolis

CODE POSTAL

06800

VILLE

CAGNES SUR MER

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

680

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

BERTHIER

Prénom(s)

THIERRY

Nom marital

% de détention

94.12

Nb de parts ou actions

640

Naissance :

Date

150757

N° Département

69

Commune

LYON

Pays

Adresse :

N°

31

Voie

rue Ste Catherine

Code postal

06110

Commune

LE CANNET

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2019

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

N° de dépôt

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET

4 0 3 0 4 0 9 3 4 0 0 0 4 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société A.B.F. SARL

ADRESSE (voie)

6 b avenue de Nice

Le Metropolis

CODE POSTAL

06800

VILLE

CAGNES SUR MER

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Cepi Group

Copie certifiée conforme
D/17/09/0408835/19
N° de dépôt - 2019/7024 / 403040934



CP
ICP

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 671 248.26 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 491 879.18 Euros et dégageant un bénéfice de 39 154.60 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL	1 167		
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	25 500		
Constructions sur sol propre	92 553		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	152 248		6 727
Installations générales agencements aménagements divers	41 595		1 170
Matériel de transport	7 074		43 850
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 382		1 042
TOTAL	300 852		52 789
Autres titres immobilisés	1 067		18
TOTAL	1 067		18
TOTAL GENERAL	328 586		52 807

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL		1 167		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			25 500	25 500
Constructions sur sol propre			92 553	92 553
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			158 975	158 975
Installations générales agencements aménagements divers			42 765	42 765
Matériel de transport		7 074	43 850	43 850
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		2 593	5 830	5 830
TOTAL		9 667	343 974	343 974
Autres titres immobilisés			1 085	1 085
TOTAL			1 085	1 085
TOTAL GENERAL		10 834	370 559	370 559

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	1 167		1 167	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	1 500			1 500
Constructions sur sol propre	43 566	4 076		47 642
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	93 308	18 195		111 503
Installations générales agencements aménagements divers	15 861	3 293		19 154
Matériel de transport	5 416	6 687	6 192	5 911
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 039	874	2 593	2 320
TOTAL	162 190	33 125	8 785	186 531
TOTAL GENERAL	164 857	33 125	9 952	188 031

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	4 076				
Instal. techniques matériel outillage indus.	18 195				
Instal. générales agenc.aménag.divers	3 293				
Matériel de transport	6 687				
Matériel de bureau informatique mobilier	874				
TOTAL	33 125				
TOTAL GENERAL	33 125				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	16 682	558	9 525		7 714
Autres provisions pour dépréciation	1 780	761			2 541
TOTAL	18 462	1 319	9 525		10 255
TOTAL GENERAL	18 462	1 319	9 525		10 255
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		558	9 525		
financières		761			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients douteux ou litigieux	9 249	9 249	
Autres créances clients	119 105	119 105	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	112	112	
Impôts sur les bénéfices	4 556	4 556	
Taxe sur la valeur ajoutée	338	338	
Débiteurs divers	130	130	
Charges constatées d'avance	27 622	27 622	
TOTAL	161 112	161 112	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	84	84		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	22 898	12 236	10 663	
Fournisseurs et comptes rattachés	19 874	19 874		
Personnel et comptes rattachés	2 175	2 175		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 289	4 289		
Taxe sur la valeur ajoutée	29 154	29 154		
Groupe et associés	1 816	1 816		
Autres dettes	46	46		
Produits constatés d'avance	216 315	216 315		
TOTAL	296 650	285 988	10 663	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	11 974			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	15.2449	680			680

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Disponibilités	1 963
Total	1 963

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	84
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 717
Dettes fiscales et sociales	3 644
Total	9 445

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	27 622
Total	27 622
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	216 315
Total	216 315

A.B.F.

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 10 366,53 euros

Siège social : 6 bis avenue de Nice
06800 CAGNES SUR MER

RCS ANTIBES 403 040 934

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 29 JUIN 2019**

L'an deux mille dix neuf

Le 29 juin,

A 10 heures,

Les associés de la société A.B.F., société à responsabilité limitée au capital de 10 366,53 Euros, divisé en 680 parts de 15.245 Euros chacune, ont réuni une Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- | | |
|----------------------------------|-----------|
| • Monsieur Thierry BERTHIER | 640 parts |
| • Mademoiselle Caroline BERTHIER | 20 parts |
| • Mademoiselle Margaux BERTHIER | 20 parts |

Soit : 680 parts

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Thierry BERTHIER, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2018 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article 223.19 du Code du Commerce,



- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 223.19 du Code du Commerce.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président donne lecture à l'Assemblée du rapport de gestion, établi par la gérance.

Cette lecture terminée, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et le rapport spécial, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle constate que des dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code ont été enregistrées pour un montant De 6.119 €.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de 39.154,60 Euros des comptes de l'exercice de la manière suivante :

Origine du résultat à affecter :

1) Résultat de l'exercice :	39.155 €
2) Report à nouveau :	11.526 €
Total :	50.681 €

Affectation proposée :

3) Autres réserves :	40.000 €
4) Report à nouveau :	10.681 €
Total :	50.681 €

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre l'associé et la société, au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 223-19 du Code de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérance.

Thierry BERTHIER



CD TB TD

A.B.F.

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 10 366,53 euros

Siège social : 6 bis avenue de Nice
06800 CAGNES SUR MER

RCS ANTIBES 403 040 934

**RAPPORT SPECIAL
de la gérance à l'Assemblée Générale
Ordinaire Annuelle du 29 juin 2019
statuant sur les comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2018**

Conformément à l'article 223-19 du Code de Commerce, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses gérants, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction.

Conventions conclues antérieurement dont les effets se sont poursuivis :

Personne concernée : **BERTHIER Thierry**

Nature et objet : **Rémunération,
Prise en charge des cotisations sociales**

Modalités : La société a versé une rémunération de gérance de 54.800 € au titre de l'exercice clos le 31.12.2018.

Le montant des cotisations sociales obligatoires s'élève à 28.801 €, le montant des cotisations sociales facultatives s'élève à 9.068 €.

LA GERANCE



A.B.F.

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 10 366,53 euros

Siège social : 6 bis avenue de Nice
06800 CAGNES SUR MER

RCS ANTIBES 403 040 934

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2019**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et le rapport spécial, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de 39.154,60 Euros des comptes de l'exercice de la manière suivante :

Origine du résultat à affecter :

1) Résultat de l'exercice :	39.155 €
2) Report à nouveau :	11.526 €
Total :	50.681 €

Affectation proposée :

3) Autres réserves :	40.000 €
4) Report à nouveau :	10.681 €
Total :	50.681 €

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

CS MB VP.



CPM

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre les associés et la société, au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 223-19 du Code de Commerce.

Thierry BERTHIER



CH HB TD



CPM

A.B.F.

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 10 366,53 euros

Siège social : 6 bis avenue de Nice
06800 CAGNES SUR MER

RCS ANTIBES 403 040 934

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 29 JUIN 2019**

FEUILLE DE PRESENCE

		Nombre de parts sociales	Nombre de voix	Signatures
1	Mr Thierry BERTHIER	640	640	
2	Melle Caroline BERTHIER	20	20	
3	Melle Margaux BERTHIER	20	20	
	Total	680	680	

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle n'est annexé aucun pouvoir, arrêtée à trois associés présents ou représentés possédant ensemble 680 parts sociales.

Le Président.



Société A.B.F. SARL

SARL au capital de 10 366.53 Francs
RCS ANTIBES N°403040934
Siège social : 6 b avenue de Nice Le Metropolis
06800 CAGNES SUR MER

RAPPORT DE LA GERANCE
sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2018

Mesdames, Monsieur, et Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2018 ainsi que tous les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous vous présentons avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le compte de résultat
- le bilan
- le texte des projets et résolutions que nous proposons à votre vote

1/ ACTIVITE DE LA SOCIETE

Pour situer l'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport, que le chiffre d'affaires hors taxes, y compris la variation des travaux en cours, s'est élevé à la somme de 491 879.18 Euros, alors que pour l'exercice précédent, il était de 570 826.07 Euros, soit une diminution de 13.83- %.

Le résultat net comptable se solde par un bénéfice d'un montant de 39 154.60 Euros, soit 7.96 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

- Le total des produits de l'exercice s'est élevé à 540 242.14 Euros contre 591 100.39 Euros pour l'exercice précédent soit une diminution de 8.60- %.
- Le total des charges de l'exercice s'est élevé à 501 087.54 Euros contre 540 460.10 Euros pour l'exercice précédent soit une diminution de 7.29- %.
- Nos frais de personnel se sont élevés à la somme de 135 826.50 Euros et représentent 27.61 % du chiffre d'affaires hors taxes, nous enregistrons une augmentation de 0.63 % par rapport à l'exercice précédent.
- Les dotations au compte d'amortissement et provision se sont élevées à la somme de 33 683.13 Euros et représentent 6.85 % du chiffre d'affaires hors taxes.
- Le résultat courant avant impôt et pertes et profits exceptionnels se traduit par un bénéfice de 19 307.21 Euros soit 3.93 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Solvabilité à Court Terme de la Société (Valeurs réalisables et disponibles - Dettes à court

.../...



Handwritten signatures and initials: 'CS', 'MB', 'TD', and a large signature 'CPM'.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	1 500	1 500				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	24 000		24 000	24 000		
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	92 553	47 642	44 911	48 987	4 076	8.32
	Installations techniques, matériel et outillage	158 975	111 503	47 472	58 940	11 468	19.46
	Autres immobilisations corporelles	92 445	27 385	65 060	30 735	34 326	111.68
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	1 085		1 085	1 067	18	1.69
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total II		370 559	188 031	182 528	163 728	18 800	11.48
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	128 354	7 714	120 640	120 535	105	0.09
	Autres créances	5 136		5 136	4 508	628	13.92
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	10 433	2 541	7 892	13 356	5 464	40.91
	Disponibilités	327 430		327 430	333 240	5 809	1.74
	Charges constatées d'avance (3)	27 622		27 622	26 097	1 525	5.84
	Total III	498 975	10 255	488 720	497 736	9 016	1.81
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	869 534	198 286	671 248	661 464	9 784	1.48

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 10 367)	10 367	10 367		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	1 037	1 037		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	310 000	260 000	50 000	19.23
	Report à nouveau	11 526	10 886	640	5.88
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	39 155	50 640	11 486	22.68
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	372 084	332 930	39 155	11.76
PROVISIONS	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
DETTES (I)	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
Comptes de Régularisation	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	22 934	34 928	11 994	34.34
	Concours bancaires courants	48		48	
	Emprunts et dettes financières diverses	1 816	3 219	1 403	43.59
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 514		2 514	
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 874	46 370	26 497	57.14
	Dettes fiscales et sociales	35 618	44 610	8 992	20.16
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	46	18 634	18 588	99.75
	Produits constatés d'avance (I)	216 315	180 773	35 542	19.66
Comptes de Régularisation	Total IV	299 164	328 535	29 371	8.94
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	671 248	661 464	9 784	1.48

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

288 501

305 636

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2018 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2017 12	% CA	Ecart N / N-1	
					Euros	%
Ventes marchandises + Production	491 879	100.00	570 826	100.00	78 947	13.83
+ Ventes de marchandises						
- Coût d'achat des marchandises vendues						
Marge commerciale						
+ Production vendue	491 879	100.00	570 826	100.00	78 947	13.83
+ Production stockée ou déstockage						
+ Production immobilisée						
Production de l'exercice	491 879	100.00	570 826	100.00	78 947	13.83
- Matières premières, approvisionnements consommés						
- Sous traitance directe	37 074	7.54	34 653	6.07	2 421	6.99
Marge brute de production	454 805	92.46	536 173	93.93	81 368	15.18
Marge brute globale	454 805	92.46	536 173	93.93	81 368	15.18
- Autres achats + charges externes	260 138	52.89	293 255	51.37	33 117	11.29
Valeur ajoutée	194 666	39.58	242 918	42.56	48 252	19.86
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés	20 939	4.26	24 243	4.25	3 304	13.63
- Salaires du personnel	23 299	4.74	22 440	3.93	859	3.83
- Charges sociales du personnel	19 859	4.04	19 314	3.38	545	2.82
- Charges de l'exploitant	92 669	18.84	93 225	16.33	556	0.60
Excédent brut d'exploitation	37 901	7.71	83 696	14.66	45 795	54.72
+ Autres produits de gestion courante	114	0.02	20		94	477.15
- Autres charges de gestion courante	463	0.09	29	0.01	434	NS
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges	9 525	1.94	4 544	0.80	4 980	109.60
- Dotations aux amortissements	33 125	6.73	30 532	5.35	2 594	8.50
- Dotations aux provisions	558	0.11	8 062	1.41	7 504	93.08
Résultat d'exploitation	13 393	2.72	49 638	8.70	36 244	73.02
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers	7 310	1.49	13 934	2.44	6 624	47.54
- Charges financières	1 396	0.28	915	0.16	481	52.63
Résultat courant	19 307	3.93	62 657	10.98	43 350	69.19
+ Produits exceptionnels	31 414	6.39	1 776	0.31	29 638	NS
- Charges exceptionnelles	934	0.19	17		917	NS
Résultat exceptionnel	30 480	6.20	1 759	0.31	28 721	NS
- Impôt sur les bénéfices	10 633	2.16	13 776	2.41	3 143	22.82
- Participation des salariés						
Résultat NET	39 155	7.96	50 640	8.87	11 486	22.68

terme) :

Exercice précédent	471 639.22 -	305 636.41 =	166 002.81
Exercice en cours	461 098.60 -	288 501.48 =	172 597.12

Soit une augmentation de 6 594.31 Euros .

2/ PRESENTATION DES COMPTES

Au cours de l'assemblée, nous vous présenterons plus en détail le compte de résultat et le bilan que nous soumettrons à votre approbation.

3/ AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à la somme de 39 154.60 Euros

- à la réserve légale	:	0 Euros
- aux autres réserves	:	40 000.00 Euros
- en autres répartitions	:	0 Euros
- en report à nouveau	:	845.40- Euros
- en dividendes	:	0 Euros

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social	:	10 366.53 Euros
- Primes d'émission, de fusion, d'apport	:	0 Euros
- Réserve légale	:	1 036.65 Euros
- Autres réserves	:	350 000.00 Euros
- Report à nouveau	:	10 681.07 Euros
Situation nette	:	372 084.25 Euros

4 / INDICATIONS COMPLEMENTAIRES

Nous vous informons :

- que les comptes ont été établis selon les mêmes formes et méthodes d'évaluation conformes aux dispositions en vigueur, que pour l'exercice précédent.
- qu'aucune prise de participation n'a été réalisée dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française.

5/ CONCLUSION

Nous nous sommes efforcés de vous donner un aperçu d'ensemble de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé ; nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont proposées, tant en ce qui concerne les comptes, qu'en ce qui concerne la gestion.

LA GERANCE

CS MB MD
[Signature]
Pour copie certifiée conforme délivrée le 17/09/2019
Page 39 sur 39

CP